

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 19 Juillet 2010

L'an deux mille dix et le dix neuf juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 09 juillet 2010

Nombres de membres du Conseil municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11 votants : 15

Présents : M.MAURIN - CHAUSSIGNAND - TESTON – VERNET – CORNET – CROZIER – VOLLE – BEUGNET – JOLLIVET - BOUAZZA – DELAUZUN

**Excusés : Mme SALA a donné procuration à Mme BEUGNET
M. FIALON a donné procuration à Mme CROZIER
M. HILAIRE a donné procuration à Mr VOLLE
M. AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND**

Mr Jean-Luc CHAUSSIGNAND a été élu secrétaire.

Objet : Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles comme suite :

- Frais d'étude, de recherche et d'insertion imputés au C/203 et non suivis de travaux : amortissement sur une période de 5 ans à compter de 2010.
- Subvention d'équipement versée à un organisme public imputée au C/204 : amortissement sur une durée de 15 ans.
- Subvention d'équipement versée à un organisme privé imputé au C/204 : amortissement sur une durée de 5 ans.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE le 19 juillet 2010.

POUR COPIE CONFORME
ALBA LE 20 juillet 2010
LE MAIRE.
Pierre MAURIN